Etape 1: Evaluer « objectivement » les besoins



Commentaires faits à l'oral :

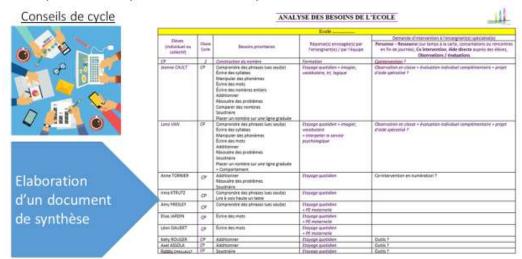
Rappel : Objectif de ces changements : Améliorer le fonctionnement des RA au bénéfice de tous : élèves, enseignants, ESRA, CE.

Principe : pour un ESRA à temps plein, une présence sur 4 écoles maximum sur une même période dans le but de diminuer le nombre d'élèves suivis en même temps (environ 30 élèves comme pour une classe).

Les résultats aux évaluations nationales pour les élèves du CP au CM2, aux évaluations DEC72 pour les élèves de GS et les observations pour les PS/MS, serviront de base à la réflexion.

L'onglet « Elèves à besoins » sera particulièrement intéressant pour la suite de la réflexion.

Etape 2 : Repérer et analyser les besoins de l'école



Commentaires faits à l'oral :

Ce tableau, issu du conseil de cycle, sera le document de référence pour les réunions sur le calendrier d'année de l'enseignant spécialisé.

Les premières colonnes répercutent les résultats des évaluations pour les élèves repérés à besoins* et doivent être préparées avant le conseil de cycle (par l'enseignant de la classe).

Les deux dernières colonnes renseignent ce qui s'est dit en conseil de cycle concernant les réponses possibles : colonne « réponses envisagées par l'enseignant/équipe » et colonne « demande à l'enseignant spécialisé » (complété par le CE).

^{*} Du CP au CM2, action très rapide par un simple copier/coller de certaines cases du document excel issu des résultats des évaluations nationales.

Etape 3: Etablir collectivement le calendrier

Périodes de présence de l'enseignant spécialisé & période(s) « plateforme »

Réunion du 14/10/2024

Entre enseignants spécialisés pour l'aide à la priorisation des besoins des écoles de son secteur.

Réunion du 16/10/2024

Entre chefs d'établissements du secteur et avec l'enseignant spécialisé pour établir le calendrier de l'année.

- Rq 1: Un chef d'établissement "facilitateur" accueille et régule la réunion.
- Rq 2: La décision est collective.



Commentaires faits à l'oral :

Le calendrier de l'année va s'établir en deux temps :

- Un temps de préparation entre enseignants spécialisés pour aider à la priorisation des besoins et anticiper une organisation possible pour l'année.
- Un temps d'analyse et de décision collective avec tous les CE d'un secteur et l'enseignant spécialisé pour définir précisément, pour chaque école quelles seront les périodes d'accompagnement par l'ESRA et quelles seront les périodes d'accompagnement par la plateforme.
- Rq: Répartition 2/2 pour la majorité des écoles & 3/1 pour certaines repérées objectivement à très forts besoins.
- Rq : un CE « facilitateur » aura la mission d'accueillir et de réguler la réunion.